

Questions

QUELLE AUTONOMIE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

Réflexions sur la liberté pédagogique
dans les collèges et les lycées

En apparence, l'autonomie des établissements scolaires ne semble pas être un sujet problématique, puisque ce concept définit historiquement – depuis le décret fondateur du 30 août 1985 – l'existence même des EPLE : « établissements publics locaux d'enseignement ». Les collèges et les lycées de France sont bien « autonomes », ils possèdent une personnalité morale leur permettant de produire des actes administratifs et de conduire des projets.

Pourtant, au-delà de cette définition formelle et statutaire, la question se pose authentiquement du contenu de cette autonomie. Les capacités réelles des établissements à faire entendre leurs différences et la spécificité de leurs contextes, les marges de liberté des enseignants à construire des adaptations souvent nécessaires, se heurtent à la réalité d'une situation administrative encore largement centralisée. Le principe d'une universalité du service public éducatif, comme la tradition jacobine propre à notre culture, réduit en effet considérablement la consistance d'une autonomie locale effective : davantage « formelle » que « réelle » dans ses applications.

Face à la massification des publics scolaires accueillis dans tous les établissements comme face à la diversité des besoins qu'ils expriment, le défi reste à relever aujourd'hui de produire au niveau de chaque EPLE une réponse pédagogique plus adaptée et plus réactive : pleinement soucieuse des élèves et intégrée à des environnements variés.

Définie par l'enquête PISA (2009) comme l'un des éléments qui agit le plus directement sur la réussite des élèves, l'autonomie des établissements scolaires ouvre ainsi des perspectives pour mieux penser l'éducation et redonner du sens à l'action publique.

Agrégé de philosophie et diplômé de sciences politiques, **Jean-Christophe Torres** est actuellement proviseur au lycée Gay Lussac (Limoges). Il est également membre du comité de rédaction de l'AFAE et a publié plusieurs essais aux éditions L'Harmattan.

Illustration de couverture : ITI communication

ISBN : 978-2-343-02247-5
20 €



L'Harmattan

QUELLE AUTONOMIE
POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

Jean-Christophe TORRES

Questions contemporaines

QUELLE AUTONOMIE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

Réflexions sur la liberté pédagogique
dans les collèges et les lycées



Questions contemporaines